



## **Déclaration de protection des données relative au module « Fertiplan »**

Le module "Fertiplan" peut être utilisé sous différentes formes. La présente déclaration de protection des données contient donc deux parties :

- La première partie, générale, s'applique de manière générale, quelle que soit la forme d'utilisation du module "Fertiplan".
- La deuxième partie décrit les aspects de la protection des données pour les différentes possibilités d'utilisation.

### **Déclarations générales**

La protection des données et, partant, la protection de la personnalité sont très importantes pour AGRIDEA, fenaco et les unités d'activité du groupe fenaco-LANDI (ci-après « gFL »). AGRIDEA, barto, 365FarmNet et toutes les unités d'affaires impliquées du gFL respectent strictement la loi fédérale suisse sur la protection des données et l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection des données. Le présent document vous donne un aperçu de la manière dont nous garantissons la protection des données personnelles, et vous indique quelles données sont traitées, par qui et à quelle fin.

La présente déclaration de protection des données est divisée en deux parties. La première partie contient des déclarations générales relatives à la protection des données, qui valent pour toutes les applications en rapport avec le module « Fertiplan ». La seconde partie contient des informations détaillées sur les différents domaines fonctionnels.

### **Responsabilités :**

Responsables du traitement :

AGRIDEA  
Eschikon 28  
8315 Lindau

LANDOR fenaco Genossenschaft  
Auhafenstrasse 50  
4132 Muttenz

Le module « Fertiplan » est proposé conjointement par AGRIDEA, LANDOR SA. La responsabilité technique incombe à AGRIDEA. AGRIDEA, LANDOR SA assument ensemble la responsabilité des données. Aucune donnée du module « Fertiplan » n'est transmise à l'une des entreprises citées ou n'est visible pour l'une des entreprises citées, moins que vous ne déclenchiez vous-même une connexion.

### **Responsables de la protection des données :**

Représentant dans l'EEE :

Philipp Mittelberger, Dr. iur., LL.M., expert en protection des données  
BATLINER WANGER BATLINER Rechtsanwälte AG  
Am Schrägen Weg 2  
9490 Vaduz - Liechtenstein,  
T +423 239 78 78

F +423 239 78 79

Responsable de la protection des données d'AGRIDEA:

AGRIDEA

Responsable de la protection des données

Eschikon 28

CH-8315 Lindau

Responsable de la protection des données du groupe fenaco-LANDI:

fenaco société coopérative

Responsable de la protection des données

Allée 1A

6210 Sursee

datenschutz@fenaco.com

### **Quels sont vos droits en tant que personne concernée?**

Conformément au RGPD, vous disposez des droits suivants en tant que personne concernée (art. 15 ss RGPD):

- **Droit d'accès:** vous avez le droit de déposer à tout moment une demande de renseignement, conformément à l'art. 15 RGPD. En réponse, vous recevrez des informations sur les données vous concernant contenues dans le fichier ainsi que d'autres informations en lien avec le traitement de vos données.
- **Droit de rectification:** si vous constatez que vos données sont inexactes, vous pouvez demander au responsable du traitement de les rectifier dans les meilleurs délais, conformément à l'art. 16 RGPD.
- **Droit à l'effacement:** si les conditions légales sont remplies (p. ex. si vous ne souhaitez plus utiliser le module « Fertiplan »), vous pouvez demander que vos données soient effacées conformément à l'art. 17 RGPD. Dans ce cas, les données vous concernant seront irrévocablement effacées, sauf si elles sont soumises à une obligation de conservation légale ou si leur conservation est nécessaire à l'exécution du contrat. S'agissant de l'effacement, il convient de noter que les données seront irrévocablement effacées et ne pourront pas être restaurées si vous souhaitez réutiliser le module « Fertiplan » ultérieurement.
- **Droit à la limitation du traitement:** vous pouvez demander la limitation du traitement conformément à l'art. 18 RGPD si vous contestez l'exactitude des données à caractère personnel, si le traitement est illicite, si le responsable du traitement n'a plus besoin des données aux fins du traitement ou si vous vous êtes opposé(e) au traitement en vertu de l'art. 21 para. 1 RGPD parce qu'il faut encore établir s'il existe des motifs légitimes pour le traitement.
- **Droit à la portabilité des données:** conformément à l'art. 20 RGPD, vous avez le droit de recevoir les données à caractère personnel vous concernant que vous avez fournies au responsable du traitement, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine. De même, vous avez le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement sans que le responsable du traitement auquel les données à caractère personnel ont été communiquées y fasse obstacle. Cela s'applique lorsque le traitement est fondé sur le consentement et que le traitement est effectué à l'aide de procédés automatisés.
- **Droit d'opposition:** conformément à l'art. 21 RGPD, vous avez le droit de vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement des données vous concernant par le responsable du traitement. Si les conditions légales sont remplies, le responsable du traitement ne traitera plus vos données.

D'autres limitations, modifications et, le cas échéant, exclusions des droits susmentionnés peuvent résulter du RGPD ou des législations nationales.

Vous pouvez faire valoir vos droits directement auprès de AGRIDEA, LANDOR SA en tant que fournisseurs ou responsables du module « Fertiplan ».

### **Mise à disposition des données**

La mise à disposition de données à caractère personnel des catégories mentionnées ci-dessous est indispensable et nécessaire à l'exécution du contrat.

### **Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle**

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle au sens de l'art. 51 RGPD concernant le traitement de vos données à caractère personnel.

### **Comment vos données personnelles sont-elles protégées ?**

Vos données seront conservées exclusivement sur des serveurs du gfL ou auprès de partenaires qui, de l'appréciation du gfL, assurent une protection suffisante des données. Les serveurs sont protégés contre tout accès non autorisé en conformité avec l'état actuel de la technique et au moyen de mesures organisationnelles appropriées. Il existe des accords de sous-traitance entre les partenaires impliqués dans le traitement des données. Ces accords régissent le traitement adéquat et conforme à la loi de vos données. Les accords décrivent également les mesures techniques et organisationnelles qui protègent les données contre tout accès non autorisé. Enfin, les accords correspondants stipulent également que les données à caractère personnel ne peuvent être utilisées que pour l'exécution du fournisseur de module.

### **Vers quels pays les données personnelles seront-elles transmises ?**

Le module "Fertiplan" ainsi que toutes les données qui y sont affichées sont stockés sur des services de cloud de Microsoft. Les serveurs sont situés en Irlande et aux Pays-Bas. Tant l'Irlande que les Pays-Bas sont soumis au règlement général sur la protection des données (RGPD) européen, qui garantit une protection élevée des données. Le fournisseur de cloud est considéré comme un sous-traitant conforme à la loi sur la protection des données. Dans le cadre de l'exploitation et de la maintenance du cloud, le fournisseur a théoriquement accès aux données. Des accords appropriés de traitement des données ont été établis entre le fournisseur de cloud et fenaco, assurant une manipulation sécurisée et conforme à la loi des données. En vertu de cet accord, le fournisseur s'engage à gérer les données de manière fiduciaire et assure que les données sont utilisées exclusivement à des fins de traitement des données sous-traitées.

### **A qui pouvez-vous vous adresser en cas de question ?**

La responsabilité du traitement des données incombe en principe toujours au partenaire qui les a collectées. Si vous utilisez le module «Fertiplan» sans couplage, vous pouvez contacter le fournisseur du module. Vous trouverez leurs coordonnées dans la première partie de la présente déclaration de protection des données. Si vous partagez les données avec une organisation de conseil, vous pouvez contacter l'organisation concernée.

### **A qui les données sont-elles transmises et à quelle fin ?**

- Département informatique de fenaco : le département informatique du gfL est composé des sociétés Bison et fenaco Informatique. Prestataires de services informatiques, ces deux entreprises sont des sous-traitants et sont responsables de l'exploitation des systèmes informatiques et de l'infrastructure du gfL. Cette responsabilité implique que les collaborateurs des deux sociétés puissent accéder aux systèmes et ont donc également accès aux données, même s'ils ne les traitent pas.

- Microsoft: le module « Fertiplan » est hébergé sur un cloud Microsoft Azure. Etant donné que Microsoft exploite et assure la maintenance de l'application et des services cloud, Microsoft a également accès aux données et est donc considérée comme un sous-traitant des données.
- Rackspace Technology, Munich, Allemagne: le module « Fertiplan » est hébergé sur un cloud Microsoft Azure. Etant donné que Rackspace exploite et assure la maintenance du cluster Azure Kubernetes, Rackspace dispose également d'un accès technique correspondant à la base de données et est donc considérée comme un sous-traitant des données.
- Barto AG assure le support de deuxième niveau. Dans ce cadre, Barto AG traite les cas de support et est donc considérée comme un sous-traitant des données.

Des accords correspondants sur le traitement des données en sous-traitance sont conclus avec les partenaires qui ont besoin d'accéder aux systèmes en lien avec le support, l'exploitation ou l'entretien. Ces accords comprennent également une liste de toutes les mesures techniques et organisationnelles adoptées pour protéger au mieux les données.

### **Pendant combien de temps conservons-nous vos données ?**

Les données personnelles ne sont conservées que pendant la durée nécessaire à la finalité pour laquelle elles ont été collectées. Les données sont conservées aussi longtemps que cela sera nécessaire pour l'exploitation du module « Fertiplan » ou pour la durée contractuelle, pour autant qu'elles aient été collectées aux fins de l'exécution d'un contrat. Après la fin du contrat, les données seront effacées, sauf s'il existe un délai de conservation légal ou si leur conservation est nécessaire en lien avec l'exécution du contrat.

### **Version de la déclaration de protection des données**

La présente déclaration de protection des données a été mise à jour et est entrée en vigueur le 01.08.2024. Les entreprises responsables se réservent le droit d'adapter cette déclaration en cas de modification de prescriptions légales, d'exigences commerciales ou de processus. Si la déclaration de protection des données est modifiée, vous en êtes informé(e) lorsque vous démarrez le module la fois suivante.

Les informations susmentionnées valent pour toutes les applications et fonctions liées au module « Fertiplan ». Les différents domaines fonctionnels sont présentés en détail ci-après.

### **Vous êtes agriculteur et n'utilisez l'élément "Fertiplan" que pour vous-même**

#### **Quelles sont les catégories de données que nous traitons ?**

Pour pouvoir installer le module "Fertiplan", vous avez besoin d'un compte Agate et d'un accès Barto. Lors de la réservation, nous avons besoin de votre numéro Agate et d'une adresse e-mail. Vous trouverez une liste des données possibles en [annexe 1](#).

#### **D'où proviennent les données traitées ?**

Les parcelles, les cultures et les cultures précédentes sont rendues accessibles par le module « Planification de l'assolement et des cultures » si l'agriculteur les utilise. Sinon, les parcelles sont initialisées par 365FarmNet. Les surfaces cultivable (prairies permanentes, prairies naturelles, prairies artificielles) sont initialisées par 365FarmNet. Les données des analyses de sol sont extraites des données des analyses de sol disponibles dans le module (saisie manuellement ou à partir d'une importation des analyses de sol du preneur). Les engrais de ferme sont extraits des données des engrais de ferme disponibles dans le module (saisie manuelle) ou initialisés par les données de base de 365FarmNet. Si l'agriculteur a déjà rempli un plan de fertilisation l'année précédente, il peut reprendre certaines valeurs qui ont également été saisies dans le module lui-même.

### **Finalité du traitement**

Les parcelles, les cultures et les cultures précédentes sont utilisées pour créer facilement des plans de fertilisation spécifiques aux parcelles. Les surfaces en herbe sont utilisées pour enregistrer le fumier de la ferme. Les analyses de sol sont utilisées pour optimiser le calcul des quantités de fertilisants. Les engrais de ferme disponibles sont utilisés pour calculer les quantités de fertilisants nécessaires. Vous pouvez déterminer vous-même l'étendue et l'objectif du traitement.

### **Base juridique du traitement selon l'art. 6 para. 1 pt b RGPD**

Le traitement des données est justifié par la base juridique de l'exécution du contrat. En réservant le module "Fertiplan", vous attendez que vos données soient affichées en relation avec les plans de fertilisation conformément à la description du module "Fertiplan". En outre, vous voulez vous assurer que vous êtes le seul à pouvoir consulter vos données ou qu'une éventuelle organisation de conseil avec laquelle vous coupez votre module peut le faire. Vos données seront traitées afin de répondre à vos attentes et au contrat que vous souhaitez conclure.

Des accords correspondants sur le traitement des données en sous-traitance sont conclus avec les partenaires qui ont besoin d'accéder aux systèmes en lien avec le support, l'exploitation ou l'entretien. Ces accords comprennent également une liste de toutes les mesures techniques et organisationnelles adoptées pour protéger au mieux les données.

### **Vous êtes un agriculteur et vous coupez votre module "Fertiplan" avec une organisation de conseil.**

### **Quelles sont les catégories de données que nous traitons ?**

Pour pouvoir installer le module "Fertiplan", vous avez besoin d'un compte Agate et d'un accès Barto. Lors de la réservation, nous avons besoin de votre numéro Agate et d'une adresse e-mail. Vous trouverez une liste des données possibles en [annexe 1](#).

### **D'où proviennent les données traitées ?**

Les parcelles, les cultures et les cultures précédentes sont rendues accessibles par le module «Planification de l'assolement et des cultures» si l'agriculteur les utilise. Sinon, les parcelles sont initialisées par 365FarmNet. Les surfaces cultivable (prairies permanentes, prairies naturelles, prairies artificielles) sont initialisées par 365FarmNet. Les données des analyses de sol sont extraites des données des analyses de sol disponibles dans le module (saisie manuellement ou à partir d'une importation des analyses de sol du preneur). Les engrais de ferme sont extraits des données des engrais de ferme disponibles dans le module (saisie manuelle) ou initialisés par les données de base de 365FarmNet. Si l'agriculteur a déjà rempli un plan de fertilisation l'année précédente, il peut reprendre certaines valeurs qui ont également été saisies dans le module lui-même.

Lors de la connexion avec une organisation de conseil, un échange de données a lieu avec l'organisation en question. Les données de votre module « Fertiplan » peuvent donc également provenir de l'organisation de conseil mandatée.

### **Objectif du traitement**

Pour nous, en tant que fournisseur du module "Fertiplan", le but du traitement est de vous identifier. Nous nous assurons ainsi que vous êtes autorisé à utiliser le module "Fertiplan". Nous avons également besoin de vos données pour l'administration de votre abonnement.

Si vous associez le module "Fertiplan" à une organisation de conseil et que vous échangez ainsi des données avec l'organisation de conseil, c'est à cette dernière de vous informer des objectifs concrets et de l'étendue du traitement.

### **Base juridique du traitement selon l'art. 6 para. 1 pt b RGPD**

Le traitement des données est justifié par la base juridique de l'exécution du contrat. En réservant le module "Fertiplan", vous attendez que vos données soient affichées en relation avec les plans de fertilisation conformément à la description du module "Fertiplan". En outre, vous voulez vous assurer que vous êtes le seul à pouvoir consulter vos données ou qu'une éventuelle organisation de conseil avec laquelle vous coupez votre module peut le faire. Vos données seront traitées afin de répondre à vos attentes et au contrat que vous souhaitez conclure.

### **Accès à vos données et durée de conservation**

Vous avez la possibilité de coupler votre module "Fertiplan" avec différentes organisations de conseil. Ainsi, les données de votre module peuvent être échangées avec l'organisation de conseil. Dans ce cas, le fournisseur du module n'a aucune influence sur les droits d'accès, la durée de stockage ou le type et l'étendue du traitement des données. Si vous coupez votre module "Fertiplan" avec une organisation de conseil, l'organisation de conseil concernée est tenue de vous informer du traitement de vos données.

### **Vous êtes une organisation de conseil et vous utilisez Fertiplan**

Si vous utilisez le module "Fertiplan" pour votre organisation de conseil, vous devez ouvrir un administrateur dans le module "Fertiplan". Pour ce faire, vous saisissez le nom, le prénom et l'adresse e-mail du collaborateur. L'administrateur a ensuite la possibilité de saisir d'autres utilisateurs de votre organisation dans le module "Fertiplan". En tant que fournisseur, nous n'avons aucune influence sur les données que vous saisissez. Vous avez également la possibilité de saisir dans le module "Fertiplan" les données de vos clients qui vous demandent des prestations de conseil. Là encore, en tant que fournisseur du module "Fertiplan", nous n'avons aucune influence. Dans ces cas, l'obligation d'information vous incombe. Vous êtes tenu d'informer aussi bien les collaborateurs concernés que les clients sur la protection des données.

### **Quelles catégories de données avons-nous traitées ?**

Pour pouvoir installer le module "Fertiplan", vous avez besoin d'un compte Agate et d'un accès Barto. Lors de la réservation, nous avons besoin de votre numéro Agate et d'une adresse e-mail. Vous devez définir un collaborateur comme administrateur dans le module "Fertiplan". Celui-ci a ensuite la possibilité d'ouvrir d'autres collaborateurs comme utilisateurs supplémentaires. La responsabilité du type et de l'étendue du traitement des données vous incombe alors en tant qu'utilisateur du module.

### **D'où proviennent les données traitées ?**

En tant qu'utilisateur du module "Fertiplan", il est de votre responsabilité de déterminer d'où les données arrivent dans le module. Vous avez la possibilité d'utiliser le module "Fertiplan" de manière autonome. Dans ce cas, les données proviennent de votre saisie manuelle. Si vous associez le module "Fertiplan" à vos clients, les données de ces derniers seront également intégrées dans le module. C'est à vous d'informer vos clients en conséquence.

### **Objectif du traitement**

Pour nous, en tant que fournisseur du module "Fertiplan", le but du traitement est de vous identifier. Nous nous assurons ainsi que vous êtes autorisé à utiliser le module "Fertiplan". Nous avons également besoin de vos données pour l'administration de votre abonnement.

Si vous associez le module "Fertiplan" à vos clients et échangez ainsi des données avec eux, il vous appartient d'informer vos clients des objectifs concrets.

### **Base juridique du traitement**

Le traitement des données est justifié par la base juridique de l'exécution du contrat. En réservant le module "Fertiplan", vous attendez que vos données soient affichées en relation avec les plans d'affouragement conformément à la description du module "Fertiplan". En outre, vous voulez vous assurer que vous êtes le seul à pouvoir consulter vos données. Vos données seront traitées afin de répondre à vos attentes et de respecter votre contrat.

**Accès à vos données et durée de conservation**

En tant que fournisseur de modules, nous n'avons besoin que des informations concernant votre administrateur. Vous pouvez ouvrir vous-même d'autres utilisateurs et ainsi contrôler vous-même les accès. Il est important que vous informiez vos clients des accès possibles. Vous pouvez également supprimer vous-même les données que vous saisissez. Si vous résiliez le module Fertiplan, les données vous concernant seront supprimées chez nous.

**Glossaire:**

365FN	365FarmNet GmbH, Allemagne, exploitant de la plateforme de smart farming.
gfl	Groupe fenaco-LANDI. Comprend l'ensemble de fenaco société coopérative et les unités d'activité associées.
AGRIDEA	AGRIDEA est la centrale de vulgarisation agricole des services cantonaux de vulgarisation.
RGPD	Règlement général sur la protection des données